

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014-10

Objet : Vote du BP 2014

L'an deux mille quatorze, le 21 février, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines le Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. La précédente séance prévue le 12 février avait été annulée faute de quorum suffisant.

Séance du 21 février 2014

Date de convocation :
Le 13 février 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de Séance :
Mme Elisabeth CLAUZIER

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc ZANETTO**, Rapporteur du budget ; **M. Christian DURAND**, Conseiller syndical ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical Suppléant de Mme Chantal EYMEOD ; **M. Michel BAUDRY**, Conseiller syndical Suppléant M. Jean Pierre GANDOIS ; **Mme Elisabeth CLAUZIER** Conseiller syndical suppléant de Mme Catherine SAUMONT ; **M. Daniel BOSQUET** conseiller syndical de Mme Valérie GRENARD

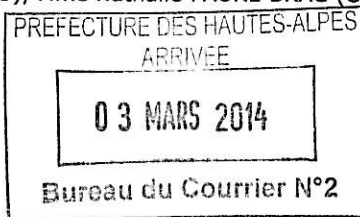
Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par Monsieur Marc AUDIER ; M. Jean Pierre GANDOIS par Monsieur Michel BAUDRY ; Mme Catherine SAUMONT par Mme Elisabeth CLAUZIER

Etaient invités : Mme Jessica GUILLARD Conseiller municipal de Chorges ; Mme Laurence CRISCUOLO

Etaient excusés :

Les conseillers syndicaux suivants : M. Jean Marie BERNARD, M. Guy BLANC, M. Joël BONNAFOUX, M. Rémi COSTORIER, M. Roger DIDIER, M. Christian GRAGLIA, M. Jean Louis PONCET, M. Michel ROY, M. Richard SIRI.
M. Joël GIRAUD député des Hautes Alpes, M. Gilles COLLAIRE (CG 05), M. Yvan CHAIX (CG 05), Mme Nathalie FAURE BRAC (CDT 05)

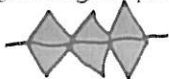


VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,
- La Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- L'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales,
- L'article 23 « ressources financières » de l'arrêté préfectoral du 3 octobre 2003 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Le règlement intérieur voté par délibération 2007/05 du 29 mars 2007,

CONSIDERANT :

- Le Débat d'Orientation Budgétaire conduit lors du comité syndical du 17 décembre 2013,



- Le résultat d'exécution du budget principal et des budgets des services de l'exercice 2013 certifiés par Monsieur le Chef de poste de la Trésorerie d'Embrun Savines le lac, le xx février 2014,
- L'exposé de Messieurs les Président et Rapporteur du Budget, étayé des tableaux budgétaires travaillés en séance,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 21 février 2014 :

- **VOTE** le Budget Primitif 2014 au niveau des opérations pour la section d'investissement et des chapitres pour la section de fonctionnement ;
- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2014.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

